

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 26 juin 2015
(convocation du 19 juin 2015)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Juin Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOUE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 10
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10 h
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DELLU Arnaud
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHAZAL Solène
Mme CHABBAT Chantal à M. BONNIN Jean-Jacques

Mme FORZY-RAFFARD Florence à M. FRAILE MARTIN Philippe
Mme JARDINE Martine à Mme BOST Christine
M. LAMAISSON Serge à Mme KISS Andréa
M. LE ROUX Bernard à M. TRIJOULET Thierry
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à M. FLORIAN Nicolas
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain jusqu'à 11 h
Mme THIEBAULT Gladys à M. RAUTUREAU Benoit

EXCUSE :

M. COLOMBIER Jacques
LA SEANCE EST OUVERTE

**Bordeaux Métropole - Transfert de la compétence tourisme dont création d'un
Office de tourisme et des congrès métropolitain et désignation de ses
représentants - Subvention - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur REIFFERS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, prévoit dans l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales que Bordeaux Métropole « exerce de plein droit, au lieu et place des communes membres, les compétences suivantes :

1° En matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire :

a) Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; (...)

b) Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ».

Ainsi, depuis le 1er janvier 2015, la Métropole bordelaise est autorité compétente en matière de politique touristique sur l'ensemble de l'agglomération.

**1 - Le périmètre de la compétence « promotion du tourisme » transférée à la
Métropole**

Les missions de la Métropole visent à structurer et donner une dimension métropolitaine à la stratégie touristique dans sa conception et sa mise en œuvre, au cours d'un travail de co-construction avec ses partenaires clés institutionnels (notamment l'Office de tourisme métropolitain (OTM), mais aussi le Comité régional de tourisme d'Aquitaine (CRTA), l'Agence départementale du tourisme (ADT) et la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux (CCIB) et les professionnels du tourisme.

Ces missions comprennent :

- L'observation économique du tourisme, outil d'aide à la décision essentiel pour un pilotage efficace et pertinent d'une stratégie touristique de dimension métropolitaine. Elle portera notamment sur l'offre, les projets, la taxe de séjour. Cet observatoire se fera en

collaboration avec des partenaires, déjà eux-mêmes producteurs de données touristiques sur le territoire comme le CRTA, le ADT, l'OTCM et la CCIB, afin d'éviter les doublons.

- La définition d'une stratégie touristique métropolitaine, en coordination avec les acteurs clés du tourisme sur le territoire (institutionnels et professionnels). Elle devra proposer un plan de marketing stratégique qui se déclinera sur les marchés prioritaires, et déterminera les actions de promotion et de communication à mener tant auprès des professionnels que du grand public et de la presse.

La Métropole veillera à prendre en compte les enjeux de maillage et de synergie sur le territoire métropolitain, afin de déployer des actions visant à faire circuler les touristes, les habitants et les excursionnistes sur l'ensemble du territoire métropolitain (et au-delà) et créer ainsi des résonances entre les différentes formes de tourisme.

L'objectif sera de développer la « Destination Bordeaux », une destination plus large et sans « démarcation territoriale », mais un grand ensemble, riche d'un portefeuille de « marques » internationales et de territoires lovés autour du plus vaste estuaire sauvage d'Europe, de vignobles de grand prestige, et d'un important patrimoine inscrit au patrimoine mondial par l'UNESCO. Pour cela il s'agira d'une part, de renforcer l'offre métropolitaine, d'autre part, de développer les alliances interterritoriales pertinentes, proches de la Métropole (Saint-Emilion, le Bassin d'Arcachon, le tourisme balnéaire, le libournais, le blayais, Pauillac, etc.), « limitrophes » (comme la Dordogne, le Pays Basque, la Charente maritime), ou encore les synergies avec les « territoires internationaux de proximité » comme Bilbao, San Sébastian.

La Métropole travaillera également au développement des grands événements métropolitains qui participent au rayonnement et à l'attractivité du territoire.

- Le développement des filières et le soutien aux partenaires clés : pour une action efficace, lisible et permettant d'avoir un véritable effet de levier sur l'emploi et la création de richesses sur le territoire, il s'agit de capitaliser sur nos atouts les plus puissants et sur la légitimité qu'ils nous confèrent pour agir sur nos marchés prioritaires.

Cinq filières prioritaires sont identifiées :

- la filière oenotouristique
- le tourisme d'affaires
- le tourisme fluvial et de croisières
- le tourisme urbain et patrimonial
- Le « tourisme intérieur et de proximité » qui intègre en plus des activités touristiques *stricto sensu*, les activités de loisir, culturelles, sportives, d'itinérance et de mobilité, à destination des habitants métropolitains et à ceux des territoires voisins.

Ce dernier représente un enjeu important, tant par son poids dans l'économie locale, qu'au regard des défis sociaux qu'il sous-tend – notamment d'accessibilité de l'offre touristique au plus grand nombre.

Il repose en grande partie sur une animation de proximité et requiert une étroite collaboration avec les acteurs territoriaux concernés, mais aussi un travail transversal au sein même de Bordeaux Métropole (Nature, Mobilité, etc.).

Dans ce domaine, Bordeaux Métropole pourrait conserver son niveau d'intervention actuel, ceci par un accompagnement financier ciblé auprès des communes (sentiers, jalonnement).

- La coordination des projets

Cette mission de coordination concerne aussi bien les grands projets touristiques soutenus par la Métropole (Cité des civilisations du vin, Cascades de Garonne) que les projets emblématiques comme les refuges périurbains.

- Un développement qualitatif du tourisme sur le territoire

Le développement de l'offre touristique et de loisir doit s'accompagner de sa qualification et d'un objectif d'excellence en particulier à travers la mise en œuvre de démarche de labellisation permettant d'améliorer la compétitivité de la destination, mais aussi pour répondre à la demande des personnes en situation de handicap. Depuis 2014, Bordeaux est le premier territoire national urbain labellisé Destination pour tous.

D'autres actions notamment en matière de signalétique touristique sont importantes à développer pour un accueil de qualité des touristes sur le territoire.

2- Modalités de l'exercice de la compétence tourisme

2-1 Crédation d'un Office de tourisme et des Congrès métropolitain

Lors du Bureau du 19 juin 2014, les élus communautaires ont choisi de concrétiser la disposition légale de l'article L 5217-2 du CGCT précédemment citée par la création d'un office métropolitain, avec comme objectif d'éviter de superposer les organismes au sein d'un même territoire, et de développer une stratégie et des actions touristiques, de dimension métropolitaine.

La création d'un Office de tourisme métropolitain présente en outre une réelle opportunité permettant de valoriser l'image de marque et le développement économique de la Métropole, tout en participant au développement de chaque commune, apportant un éclairage supplémentaire sur les richesses et la diversité touristique patrimoniale et naturelle du territoire dans son ensemble.

Le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux a confié en juillet 2014 une mission d'investigation à Stéphan Delaux, Président de l'Office de tourisme de Bordeaux, sur la mise en œuvre de cette nouvelle compétence et la définition des missions d'un Office de tourisme métropolitain, ses modalités de fonctionnement et son mode de gouvernance.

Il ressort de cette mission une volonté claire des 28 communes de s'associer à cette démarche, véritable levier de rayonnement et d'attractivité de la Métropole bordelaise.

Une délibération (2015/0009) a été prise au Conseil de Métropole du 23 janvier dernier afin d'autoriser le Président à négocier la modification des statuts de l'association Office de tourisme de Bordeaux, dans l'optique de la création d'un Office de tourisme et des Congrès métropolitain (OTCM).

L'Assemblée Générale extraordinaire de l'Office de Tourisme de Bordeaux (OTB) a voté le 24 mars dernier les nouveaux statuts de l'association (voir en annexe).

A noter que cette nouvelle compétence est transférée de plein droit des communes membres de l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) vers la Métropole et que le principe de spécialité s'oppose à un exercice partagé de la compétence.

Cependant, en vertu de l'ordonnance n°2015-333 du 26 mars 2015, la Métropole devra se prononcer sur le maintien de l'autre office de tourisme existant sur son territoire (OT de Lormont et de la presqu'île) dans un délai de 6 mois à compter de la date à laquelle il lui est rattaché.

En cas de maintien, le Conseil de Bordeaux Métropole devra fixer les modalités d'organisation de l'office de tourisme concerné dans les conditions prévues à l'article L. 134-5 du Code général des collectivités territoriales.

Après échange avec la commune d'accueil de cet office, il sera étudié dans ce délai des modalités de dissolution et d'intégration de son office au sein de l'OTCM.

2.2 Missions confiées par la Métropole à l'Office de tourisme et des Congrès métropolitain

Une grande partie des actions transférées à la Métropole sera mise en œuvre par l'OTCM.

Les actions d'accueil et de promotion du tourisme sont confiées à l'OTCM (ce qui comprend l'accueil des touristes, la promotion de la destination et du tourisme d'affaires avec l'intégration – Assemblée Générale extraordinaire prévue début juillet 2015 - du Bordeaux Convention Bureau (BCB), la commercialisation de l'offre ainsi que la valorisation de l'offre tourisme de proximité).

Comme cela existe aujourd'hui entre l'office de tourisme et la ville de Bordeaux, une contractualisation spécifique avec les communes concernant la valorisation et l'accueil dans les monuments historiques emblématiques ouverts au public, pourra être mise en place avec les différentes communes le souhaitant.

Tout ce qui relève de l'animation et de l'événementiel de proximité reste de la compétence communale, mais la programmation sera relayée et valorisée par l'action de promotion de l'OTCM.

Dans le cadre de son plan d'action global, l'OTCM a prévu un ensemble d'actions permettant son adaptation et son dimensionnement à ses nouvelles missions métropolitaines :

- Adaptation du site internet aux couleurs de la Métropole (cartographie, descriptif des communes...)
- Edition d'un document papier spécifique pour valoriser le tourisme « intra métropolitain »
- Réflexion sur la mise en place de présentoirs « tourisme » dans toutes les mairies

- Intégration de la problématique du tourisme d'affaires, et du Bordeaux Convention Bureau
- Valorisation du tourisme de nature et de sujets spécifiques, au travers notamment de la mise en place de visites thématiques (nature, tourisme industriel, art contemporain dans la ville, refuges urbains, boucle verte...).

2.3 Désignation des représentants de la Métropole à l'OTCM

Les nouvelles missions de l'OTCM et l'élargissement de ses statuts entraînent de même une modification de son mode de gouvernance.

Celle-ci doit comporter un collège d'institutionnels, un collège de professionnels et un collège d'élus. La législation prévoit que chaque collège représente un tiers du conseil d'administration.

Le contenu et les nouvelles missions de l'OTCM justifient d'élargir significativement le conseil d'administration, passant de 15 membres (dont 5 élus) actuellement à 42 membres (dont 14 élus métropolitains).

Pour assurer une souplesse de fonctionnement, un Bureau sera créé. Il sera composé de 9 membres du conseil d'administration (3 élus, 3 institutionnels et 3 professionnels). Il pourra, par ailleurs, être désigné par le bureau des experts associés aux travaux menés.

2.4 Transfert du bâtiment de l'OT

Ainsi que cela est prévu dans le cadre d'un transfert de compétence, les moyens et donc les biens liés à l'exercice de la compétence sont également transférés.

Le bâtiment aujourd'hui propriété de la ville sera transféré à la Métropole, qui à son tour le mettra à disposition de l'OTCM via une convention.

Le transfert sera effectif au 1^{er} janvier 2016, dans le même temps que les autres moyens transférés au titre de la prise de compétence tourisme par la Métropole (taxe de séjour, moyens humains...).

2.5 Evaluation des charges transférées

Toutes les dépenses de personnel, d'intervention, de moyens de fonctionnement et tous les équipements transférés, dont le bâtiment de l'office de tourisme propriété de la ville de Bordeaux, feront l'objet d'une évaluation préalable au transfert par la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) en vue de la révision des attributions de compensation des communes concernées.

Ces dépenses seront évaluées en coût moyen net annualisé, c'est-à-dire déduction faite de la taxe de séjour perçue par les 7 communes l'ayant déjà instituée. Dans le cas où le produit de la taxe de séjour serait supérieur au coût moyen brut annualisé, l'attribution de compensation des communes concernées sera diminuée pour celles qui versent une attribution de compensation à Bordeaux Métropole ou revalorisée pour celles qui perçoivent une attribution de compensation.

A ce jour, les principales dépenses identifiées concernent :

* pour Bordeaux : la subvention de la ville à l'OT (1,8 M€), la subvention de la ville au BCB (50 K€), le bâtiment de l'office du tourisme, 2 équivalents temps plein (un affecté à la politique touristique, l'autre à la perception de la taxe de séjour),

* pour les autres communes (Lormont, Mérignac, Pessac et Gradignan), des dépenses beaucoup moins importantes, évaluées par la CLECT.

2.6 Institution d'une Taxe de séjour métropolitaine (TSM)

Les élus se sont prononcés en faveur du transfert de la taxe de séjour des 7 communes à la Métropole et de l'institution d'une taxe de séjour dans les 21 autres communes de la Métropole lors des Bureaux du 30 octobre 2014 et du 5 mars 2015.

Pour rappel, les 7 communes percevant aujourd'hui la taxe de séjour sont : Bordeaux, Lormont, Pessac, Mérignac, Bruges, Cenon.

La TSM sera instituée au 1^{er} janvier 2016.

Le transfert de la TSM se fera à recettes et dépenses constantes pour les communes.

Le tarif ainsi que et les mécanismes précis de perception sont en cours de définition et d'arbitrage (validation d'un barème pour les 28 communes, définition des modalités de recouvrement de la TSM).

La TSM sera dédiée à la mise en œuvre de la stratégie du tourisme métropolitain, à la fois par le soutien qu'elle apportera à l'OTCM, et par son concours à des actions de développement touristique nécessaires sur le territoire (ex : amélioration de la signalétique des hôtels, voire affectation à des investissements dédiés ou à des équipements touristiques : rénovation du parc des expositions, soutien aux filières spécifiques comme le tourisme d'affaires ou la croisière fluviale...).

Calendrier de mise en place de la TSM :

Juin 2015 :

- Choix des modes d'organisation liés au recouvrement de la TSM (régie, logiciel...),
- Délibération sur la compétence tourisme et l'instauration d'une taxe de séjour métropolitaine

Juillet à décembre 2015 : Communication et information des professionnels / formation des personnels concernés

1^{er} janvier 2016 : Institution de la TSM sur la Métropole.

2.7 Subvention d'investissement à l'OTCM pour l'amorçage des nouvelles missions métropolitaines en 2015

L'OTCM nouvellement créé nécessite de mettre en œuvre un certain nombre d'actions afin de dimensionner l'OT actuel au cadre métropolitain.

A ce titre, il a procédé à des travaux de rénovation et de modernisation de l'Office de tourisme et des Congrès de Bordeaux Métropole situé 12 Cours du XXX Juillet à Bordeaux.

Afin de mieux accueillir les visiteurs et résidents de la Métropole, le hall a été agrandi passant de 70 à 120 mètres carrés pour le rendre plus fonctionnel et plus attractif au niveau du territoire en général avec les dispositifs suivants :

- Carte murale métropolitaine qui reprend notamment les principaux attraits touristiques de chaque commune,
- Signalétique métropolitaine,
- Nouvel espace boutique,
- Comptoirs plus rationnels dédiés à la vente de produits touristiques du territoire métropolitain, au Bordeaux Métropole CityPass et à toute information et excursion sur le vignoble environnant,
- Ecrans de diffusion de l'information,
- Borne pour recharger les téléphones mobiles et tablettes,
- Une ambiance sonorisée.

L'OTCM a sollicité Bordeaux Métropole à hauteur de 90 000 € sur un budget prévisionnel hors taxes de 659 074 € détaillé ci-après :

DEPENSES	€H.T	RECETTES	€H.T
Immobilisations			
- construction	370 434	Ressources propres	119 074
- matériel	109 881	Conseil régional Aquitaine	150 000
- mobilier	92 580	Bordeaux Métropole	90 000
Charges			
- Prestation de services	22 427	Emprunts	300 000
Services extérieurs			
- locations	11 056		
Autres services extérieurs			
- Honoraires	52 696		
TOTAL	659 074	TOTAL	659 074

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0009 du Conseil métropolitain du 23 janvier 2015 autorisant Monsieur le Président à négocier les modifications des statuts de l'Office de tourisme de Bordeaux,

VU le rapport en bureau du 28 mai 2015,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT le transfert à la Métropole de la compétence tourisme et la concrétisation de cette disposition légale par la création d'un office de tourisme et des congrès métropolitain, afin de développer une stratégie et des actions touristiques, de dimension métropolitaine.

DECIDE

Article 1 : de valider le périmètre des actions transférées à la Métropole dans le cadre de la prise de compétence tourisme tel que défini dans le texte de la délibération,

Article 2 : d'acter la création de l'office de tourisme et des congrès métropolitain suite à la modification des statuts de l'association Office de tourisme de Bordeaux,

Article 3 : de désigner comme représentants de Bordeaux Métropole au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'association de l'OTCM :

1 – S. Delaux	2 – N. Florian	3-M.HERITIE
4 - P. HURMIC	5 – A. KISS	6-M. LABARDIN
7 – B. LE ROUX	8 – J. MANGON	9-J.PADIE
10 – F. ROBERT	11 –B. TERRAZZA	12-A. VERSEPUY
13 – M-H. VILLANOYE	14-J.ZAMBON	

Article 4 : d'attribuer une subvention d'investissement de 90 000 euros à l'Office du tourisme et des congrès métropolitain pour participer au financement de travaux d'agrandissement et de valorisation des locaux d'accueil de l'Office de tourisme, pour une meilleure adaptation aux nouvelles missions métropolitaines de l'OTCM, sur un budget de dépenses hors taxes de 659 074 € dans l'attente de son transfert effectif,

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention précisant les modalités de versement de la subvention d'investissement à l'OTCM.

Article 6 : la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 204 article 20422 fonction 90 opération 05P098O001

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

désignation effectuée

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 juin 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
15 JUILLET 2015

PUBLIÉ LE : 15 JUILLET 2015

M. JOSY REIFFERS